

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2017-22

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2 et L. 766-4 ;

Vu le projet de décret modifiant le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 9 mars 2017,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 9 mars 2017.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI